

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DDEEES 257 Subvention à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à des organismes et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'à des organismes associatifs dédiés à la recherche ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 7.000 euros à l'Université Paris Diderot/Paris VII, pour le colloque "Narrative Matters 2014 : Narrative Knowing / Récit et Savoir " ;

- 7.000 euros à l'École normale supérieure de Paris, pour le compte du Labex TransferS – ENIUGH, pour le colloque "European Network in Universal and Global History (ENIUGH) " ;

- 4.000 euros à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), pour le colloque "Un paysage global de camps" ;

- 3.000 euros au CNRS, délégation Paris A, pour le compte de l'UMR 7023 pour le colloque "Reading Tobias Scheer, Theoretical Issues in Contemporary Phonology / Lire Tobias Scheer, questions théoriques en phonologie contemporaine" ;
- 7.000 euros au Centre National des Arts et Métiers, pour le colloque "DSFD - DISCRETE SIMULATIONS of FLUID DYNAMICS " ;
- 5.000 euros à l'Université Paris Descartes pour le compte du laboratoire UMR 8070 Cerlis pour le colloque "Les femmes dans les expositions universelles et internationales (1878-1937): actrices et objets des savoirs" ;
- 8.000 euros à l'Université Paris Diderot-Paris 7 pour le compte du CIST (Collège international des Sciences du Territoire) pour le " 2^{ème} colloque international du Collège International des Sciences du Territoire (titre provisoire)" ;
- 4.000 euros au Collège de France , pour le compte du Laboratoire d'anthropologie sociale - Collège de France - Musée du quai Branly, pour le colloque " Des êtres vivants et des artefacts. L'imbrication des processus techniques et des processus vitaux " ;
- 8.000 euros à l'Université Paris Diderot pour le compte du Centre de Recherches Psychanalyse, Médecine et Société (EA 3522) pour le colloque "Centenaire de « Totem et Tabou ». Interdisciplinarité et psychanalyse au XXIème siècle" ;
- 4.000 euros au CNRS délégation Paris A, pour le compte de l'UMR CNRS LAVUE 7218 pour le colloque "Conflits de mémoires et de représentations chez les acteurs du patrimoine urbain : perspectives européennes" ;
- 4.000 euros à la Fondation nationale des sciences politiques, pour le compte du Centre d'histoire de Sciences Po, pour le colloque "Censures, d'hier à aujourd'hui" ;
- 4.000 euros à l'Université Paris-Est Créteil, pour le compte du Centre de Recherche en Histoire Européenne Comparée (CRHEC, EA 4392) pour le colloque "Les défenseurs de la paix 1899-1917 : pacifisme et internationalisme en Europe et en Amérique du Nord à la veille et au cours de la Première guerre mondiale" ;
- 5.000 euros au CNRS - Délégation Ile-de-France Est pour le compte de l'UMR8135 CNRS/INALCO pour le "2^{ème} colloque sur les langues des monts Nouba » ;
- 8.000 euros à l'Institut Pasteur pour le colloque "11th European Fourier Transform Mass Spectrometry Workshop" ;
- 7.000 euros à l'Université Université Pierre et Marie Curie, pour le colloque "PODC 2014 33th ACM Symposium on Distributed Computing» ;
- 8.000 euros à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) pour le compte du CREOPS - Centre de Recherche sur l'Extrême-Orient de Paris-Sorbonne (EA2565) pour le colloque "Arts et archéologie du Vietnam, nouvelles approches » ;
- 8.000 euros à l'Université Paris 1, pour le colloque "CAA 2014 " ;

- 4.000 euros à l'INRA-Centre de Versailles-Grignon pour le compte de l'UMR EGC 1091 INRA-AgroParisTech, pour le colloque "Ozone, Agriculture et Changements Globaux " ;
- 8.000 euros au CNRS Délégation régionale 19, pour le compte du GDR CNRS MIA, pour le colloque "French-German Conference on Mathematical Image Analysis (FGMIA'14)" ;
- 2.000 euros au CNRS DR1 Ivry-sur-Seine, pour le compte de l'UMR 7528 pour le colloque " Le règne de Khusro Ier : sources et documents" ;
- 8.000 euros à l'Université Paris Descartes pour le colloque " 6th biennial meeting of the Association for European Cardiovascular Pathology (AECVP) " ;
- 4.000 euros à l'INED (Institut National des Etudes Démographiques) pour le colloque « Conférence sur le divorce » ;
- 4.000 euros au CNRS - Délégation Régionale Paris B, pour le colloque " The Primordial Universe after Planck " ;
- 8.000 euros à l'Institut Pasteur pour le colloque " Molecular Biology of Archaea 4 " ;
- 7.000 euros à Télécom ParisTech pour le colloque « QCRYPT 2014 - 4th Annual Conference on Quantum Cryptography » ;
- 8.000 euros à la Fondation PremUP pour le colloque “IFPA 2014 The placenta - Maternal-placental-fetal crosstalk and pregnancy outcome” ;
- 7.000 euros à la Société Internationale d'Histoire des Sciences et des Philosophies Arabes et Islamiques (S. I. H. S. P. A. I.) pour le colloque « Rationalité plurielle : sciences, philosophie, kalam dans l'Islam classique » ;
- 3.000 euros à la Société Française de Statistique pour le colloque " Graphical causality models : Trees, Bayesian Networks and Big Data " ;
- 4.000 euros à la Société Française Shakespeare pour le colloque « Shakespeare 450 » ;
- 8.000 euros à l'Association Française pour la Promotion des Etudes Juives pour le " Xe Congrès de la European Association for Jewish Studies " ;
- 7.000 euros à la Société Française de Biochimie et Biologie Moléculaire pour « The FEBS EMBO 2014 Conference » ;
- 7.000 euros à la Société Française de Physique pour le colloque « Condensed Matter in Paris» ;
- 4.000 euros à la Société internationale de Recherche Emmanuel Levinas pour le colloque « L'adresse et l'argument - Address and Argument - Emmanuel Levinas et la philosophie analytique » ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, natures 65738 et 6574, lignes VF55014 et VF55015 du budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris.